

**Décision n° P 2019 - 45 en date du -5 JUIL. 2019
portant délégation de signature du président du directoire en matière de dépôts
de plaintes**

Le président du directoire de la Société du Grand Paris,

Vu la loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris,

Vu le décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris, et notamment son article 8, 6.,

Vu le décret du 30 mai 2018 portant nomination d'un membre et du président du directoire de l'établissement public Société du Grand Paris,

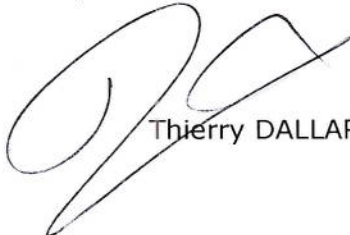
Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Xavier DUCLAIROIR, directeur de projet, Jérôme CALLAND, directeur de projet adjoint, Elodie DESRY et Johan BATLLO, chefs de projet secteur, à l'effet de procéder, au nom de la Société du Grand Paris, à tous dépôts de plaintes concernant des dégradations, des occupations irrégulières et toutes infractions liées aux abords du chantier de la Gare du Triangle de Gonesse.

Article 2 : La présente décision sera publiée dans les conditions prévues à l'article 20 du décret susvisé du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris.

Fait à Saint Denis, le -5 JUIL. 2019

Le président du directoire



Thierry DALLARD